

PROPOSITION D'ARRETE PREFECTORAL  
DE PROTECTION DE BIOTOPE

DOMAINE SAINTE-CLAIRE

-

BERNEUIL-SUR-AISNE, SAINT-CREPIN-AUX-BOIS ET  
RETHONDES (60)

Rédaction : Damien TOP, Armelle PIERROUX

Contribution : Emmanuel DAS GRACAS, Gratién TESTUD

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Inventaires et protections réglementaires</b>	
Carrières souterraines .....	3
Inventaires.....	4
<b>Evaluation patrimoniale</b>	
Synthèse des comptages hivernaux de chauves-souris .....	5
Synthèse des observations estivales de chauves-souris .....	6
Rappels des statuts des différentes espèces de chauves-souris en Picardie.....	7
Peuplements forestiers et terrains de chasse.....	8
Synthèse des observations de faune et de flore.....	11
Habitats.....	11
<b>Synthèse patrimoniale</b>	
Synthèse patrimoniale .....	13
Place du site dans le réseau .....	13
<b>Mesures de protection en faveur des biotopes</b>	
Article 1 .....	15
Article 2 .....	15
Article 3 .....	15
Article 4 .....	15
Article 5 .....	15
Article 6 .....	16
<b>Bibliographie</b> .....	18
<b>Annexes</b>	
1. Convention de partenariat pour la préservation du domaine Sainte-Claire .....	19
2. Rappels sur l'écologie des chauves-souris .....	22
3. Répartition des observations de chauves-souris dans le domaine Sainte-Claire .....	26
4. Répartition des observations du petit Rhinolophe dans le domaine Sainte-Claire .....	27
5. Localisation des secteurs de prospection (hors chauves-souris).....	28
6. Localisation de la faune et de la flore.....	29
7. Synthèse des observations de la flore et de la faune .....	30

## Introduction

Le domaine Sainte-Claire est une propriété entièrement clôturée de 274ha. Elle est essentiellement boisée, sa gestion fait donc l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Les propriétaires, connaissant la présence d'anciennes carrières d'exploitation de calcaire sur leur domaine, ont autorisé un premier inventaire des chauves-souris en hibernation en décembre 2009. N'ayant pu être mené à terme, l'inventaire de la carrière de la Grisette (carrière C) a été finalisé en février 2010. Une prospection complémentaire au détecteur d'ultra-sons ainsi qu'une recherche des sites de mise-bas ont été réalisées en août 2010.

Enfin, des inventaires complémentaires de la faune, de la flore et des habitats ont été réalisés en mai et août 2010.

Au vu du patrimoine présent dans le domaine, une convention de partenariat entre les propriétaires et le Conservatoire a été signée en août 2010, concernant les parcelles F3 et F10 sur Berneuil-sur-Aisne, et OE30 sur Saint-Crépin-aux-Bois.

## Inventaires et protections réglementaires

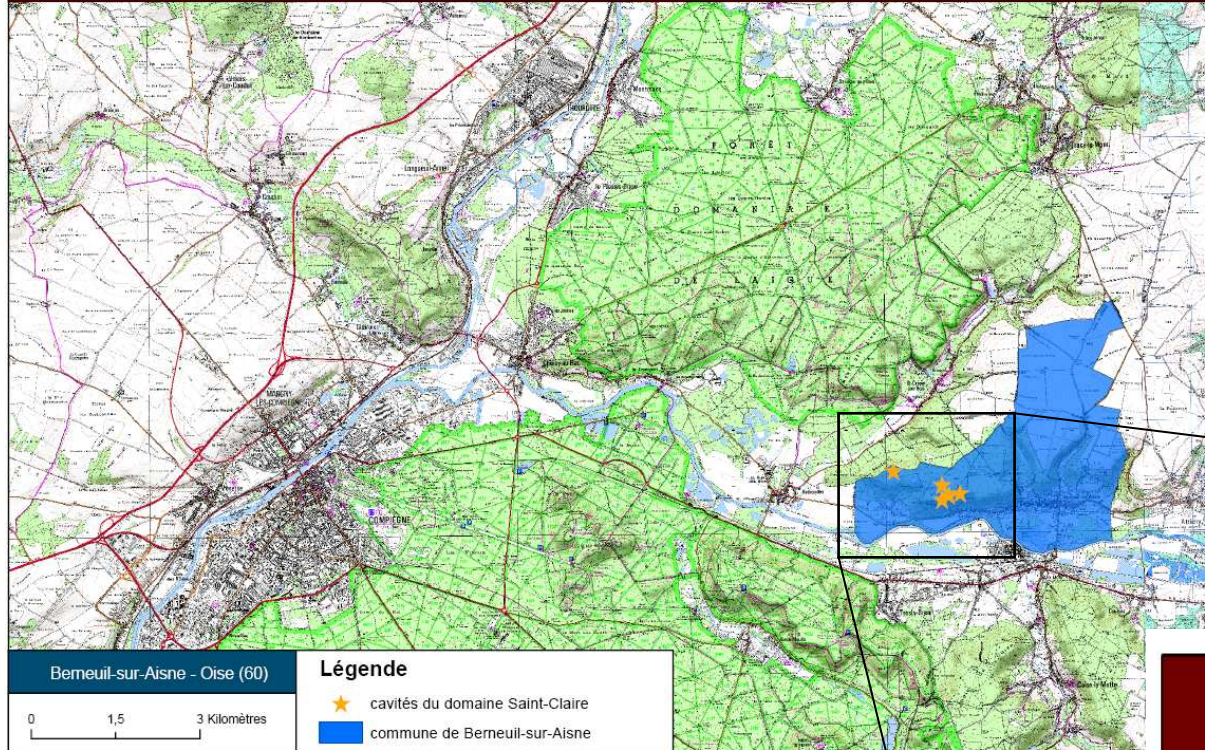
### Carrières souterraines

Le domaine Sainte-Claire comprend un réseau de carrières souterraines de calcaire (Lutétien). Lors de la visite du 11 décembre 2009, 5 carrières, dont les réseaux sont a priori distincts, ont pu être identifiées. Leurs coordonnées ont été relevées par un GPS (sauf la carrière A non visitée) ce qui permet de dresser la carte jointe.

Le tableau suivant localise les carrières sur le parcellaire et caractérise rapidement la potentialité d'accueil des cavités pour les chauves-souris.

	Carrière	Accessibilité pour les chauves-souris	Taille du réseau de galeries	Potentialité d'accueil des chauves-souris
Parcelle F10	A	Inconnue (non prospectée)	Petit ? (selon M. DELCORPS)	Inconnu (non prospectée)
	B	Possible (au moins deux accès, un grillagée avec des mailles à écartement un peu petit)	Moyen	Elevée
	C	Optimale (nombreux accès, un grillagé avec des mailles à écartement un peu petit)	Grand à très grand (estimation : seulement 30 à 50 % de la surface prospectée le 11/12/09)	Très élevée
	D	Possible (grande partie de l'entrée obstruée par des branchages)	Très petit	Faible
	E	Possible (1 entrée avec un grillage ne s'étendant que sur une partie)	Petit	Moyenne

Localisation de la commune de Berneuil-sur-Aisne  
et des entrées des cavités du domaine Saint-Claire



Conservatoire d'espaces naturels de Picardie / novembre 2010

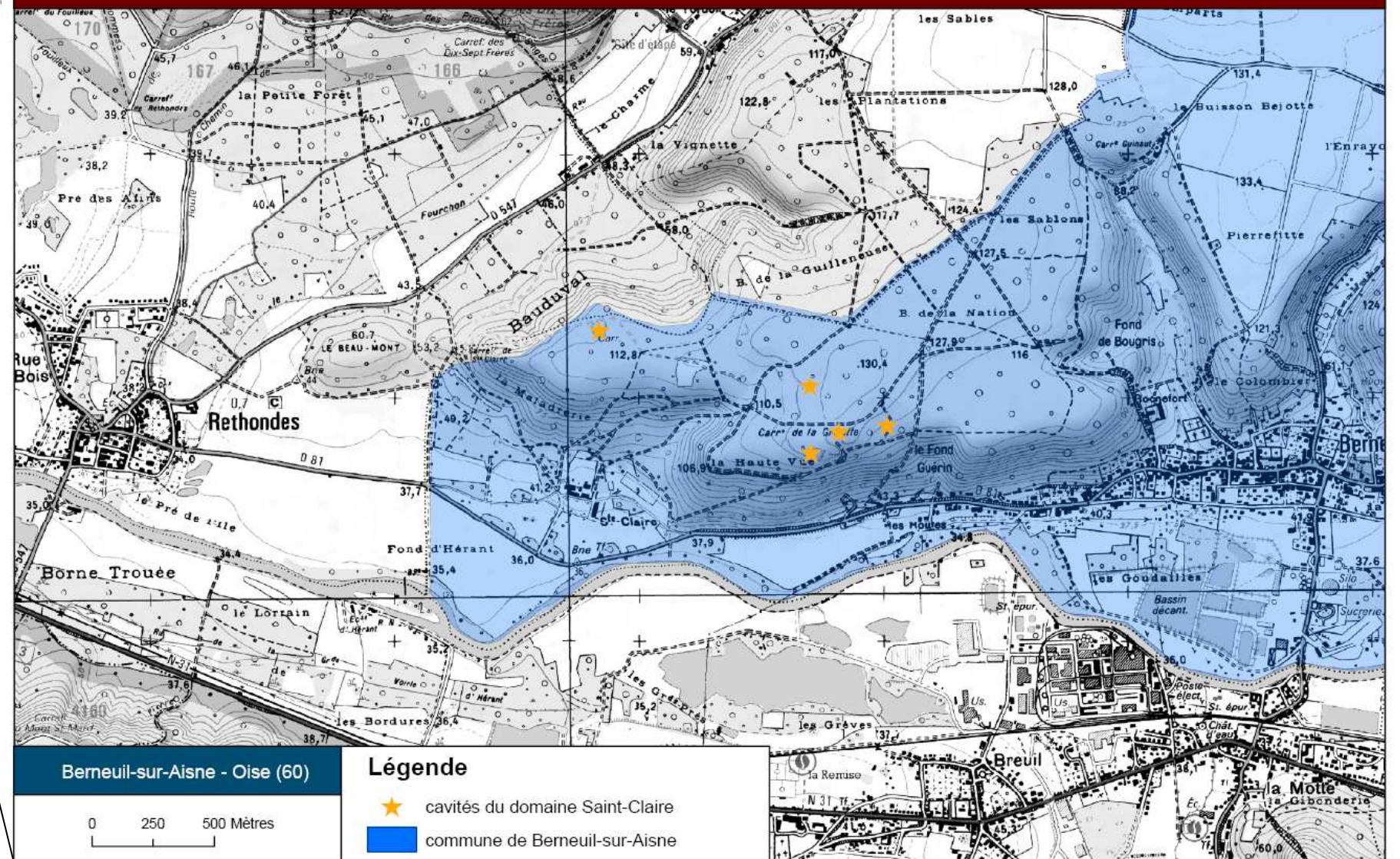
BD ORTHO® © IGN - Paris - 2008 Reprod

## Inventaires

Les parcelles conventionnées (F3 et F10 sur Berneuil-sur-Aisne et E30 sur Saint-Crépin-aux-Bois) font parties de la ZNIEFF\* de type I n°60SOI101 "Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont" mais aussi de la ZICO\*\* "PE 03 : Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp".

- \* Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
- \*\* Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Localisation de la commune de Berneuil-sur-Aisne  
et des entrées des cavités du domaine Saint-Claire



Conservatoire d'espaces naturels de Picardie / novembre 2010

BD ORTHO® © IGN - Paris - 2008 Reproduction interdite

## Evaluation patrimoniale

### Synthèse des comptages hivernaux de chauves-souris

Rappelons que la détermination jusqu'à l'espèce de quelques chauves-souris en hibernation ne peut être certaine (certains critères déterminants non visibles).

Sous la dénomination de Murin à moustaches (noté *M. cf mystacinus*) se regroupe en fait un complexe de trois espèces *Myotis mystacinus*/*Myotis brandtii*/*Myotis alcathoe* (Murin à moustaches proprement dit, Murin de Brandt et Murin d'Alcathoe). En effet, ces trois espèces présentes en Picardie sont très proches morphologiquement. Notons que parmi ce groupe d'espèces, *Myotis mystacinus* est de loin celle qui semble la plus représentée.

Nom latin	Nom français	Cavité B 11/12/2009	Cavité D 11/12/2009	Cavité E 11/12/2009	Cavité C 11/12/2009	Cavité C 12/02/2010
<i>Prospection</i>					non complète	quasi-complète
<i>Myotis cf mystacinus</i>	Murin à moustaches	2	1	3	11	7
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	8	4	5	30	171
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe				3	5
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées				7	18
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton				2	5
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein				1	2
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer					1
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin					1
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé					1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>54</b>	<b>211</b>

La cavité C possède de loin le plus fort potentiel avec 211 chauves-souris observées pour 8 espèces différentes en février 2010. Même si l'ensemble des cavités n'a pu être prospecté en même temps, il est possible que les cavités du domaine hébergent environ 300 individus de chauves-souris dont 5 espèces de l'annexe II de la Directive européenne dite "Habitats, Faune, Flore" sur les 6 encore présentes en Picardie.

## Synthèse des observations estivales de chauves-souris

La prospection du 19 août 2010, bien que tardive pour optimiser la découverte d'une colonie de mise-bas, a permis la mise en évidence d'une colonie de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) sous les faitages/ardoises des bâtiments annexes ainsi que 6 individus de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) sous la toiture de l'ancien poulailler juste à l'orée de la forêt. Il s'agit vraisemblablement d'une petite colonie de mise-bas car 1 jeune était présent. De plus, elle est observée régulièrement chaque été par le garde de la propriété avec parfois des effectifs plus importants.

Durant cette période estivale, les cavités n'ont pas été prospectées mais étant donné la capacité de déplacement faible d'une espèce comme le Petit Rhinolophe (cf paragraphes ci-dessous) et le fait qu'aucune colonie de mise-bas importante (permettant de justifier la centaine d'individus en période d'hibernation) ne soit connue à proximité immédiate, il est fort possible que des femelles mettent bas au sein des cavités (comme c'est le cas dans le Vexin ou en Picardie pour des espèces comme le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées).

L'écoute au détecteur autour des bâtiments du domaine a permis de mettre en évidence les espèces suivantes en activité de chasse ou de transit :

- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de Kuhl ou Nathusius (complexe *Pipistrellus nathusii/kuhlii* : pas de séparation possible des espèces en l'absence de cris sociaux des individus)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Remarques : De nombreuses crottes se situent sous le toit du puits central qui constitue probablement un perchoir pour quelques individus lors des nuits de chasse (ou alors dans une moindre mesure une petite colonie de mise-bas ?).

Aux dires du garde du domaine, il existait avant dans la glacière des chauves-souris avant sa réhabilitation (accès impossible à l'heure actuelle : présence d'un grillage fin au niveau de l'ouverture présente dans la porte). De plus, les grands et vieux arbres en alignement des allées hébergent certainement des colonies (sous les écorces, dans les fissures, trous de pics...) car il est arrivé que lors de certaines tailles, les élagueurs tombent malheureusement sur des chauves-souris.

## Rappels des statuts des différentes espèces de chauves-souris en Picardie

Nom latin	Nom français	Statut UICN mondial (1996, 2000, 2004)	Liste Rouge Européenne (2007)	Statut national	Rareté régionale*	Menace régionale*
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Préoccupation mineure	Quasi-menacé	Vulnérable	AR	Vulnérable
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Faible risque : quasi-menacé	Quasi-menacé	Vulnérable	R	Menacé d'extinction
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Vulnérable	Préoccupation mineure	Vulnérable	AR	Vulnérable
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Vulnérable	Vulnérable	Vulnérable	RR	Menacé d'extinction
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Faible risque : préoccupation mineure	Préoccupation mineure	A surveiller	AC	Quasi-menacé
<i>Myotis mystacinus**</i>	Murin à moustaches	Faible risque : préoccupation mineure	Préoccupation mineure	A surveiller	AC	Préoccupation mineure
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Faible risque : préoccupation mineure	Préoccupation mineure	A surveiller	AR	Vulnérable
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Faible risque : quasi-menacé	Préoccupation mineure	Vulnérable	R	Menacé d'extinction
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	A surveiller	TC	Préoccupation mineure
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Faible risque : préoccupation mineure	Préoccupation mineure	A surveiller	PC	Quasi-menacé
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Faible risque : préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Vulnérable	AR	Vulnérable

\* Picardie Nature-référentiel régional-version 23/11/2009.

RR = Très Rare, R = Rare, AR= Assez Rare, AC = Assez Commun, PC = Peu Commun, TC = Très Commun

\*\* il s'agit vraisemblablement de cette espèce étant donné sa représentation plus importante au sein du genre

Tous ces Chiroptères sont inscrites à l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats Naturels, de la Faune et de la Flore. De plus, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Grand Murin sont inscrits à l'annexe II de cette même Directive.

Au niveau national, toutes les Chauves-souris sont des mammifères protégés par la loi.

## Peuplements forestiers et terrains de chasse

Un rappel sur l'écologie des chauves-souris est présenté en annexe 2.

La carte suivante reprend les enjeux de la gestion forestière sur le domaine. 4 grands ensembles ont été distingués : la futaie de feuillus, le taillis de feuillus, les peuplements de feuillus en reconversion par balivage (conversion d'un taillis en futaie) et la futaie résineuse avec taillis de feuillus.

Le peuplement le moins favorable aux chauves-souris et la futaie résineuse avec taillis de feuillus, mais ne représente qu'une faible proportion de la superficie totale contractualisée.

La futaie résineuse avec sous-étage de feuillus peut être fréquentée par le Murin de Bechstein. Les autres peuplements sont des domaines de chasse privilégiés pour les chauves-souris, dont le Petit Rhinolophe.

Les éléments bibliographiques suivants en attestent (issus de ARTHUR L., LEMAIRE. M., 2009) :

### → Petit Rhinolophe :

Territoire de chasse : 90% des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte d'été et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (déplacement de 8km pourrait être considéré comme le rayon d'action maximal en une nuit). Le domaine vital d'un individu est généralement de l'ordre d'une dizaine d'hectares. Son activité de chasse est presque partout liée à la forêt : sa préférence va aux massifs anciens de feuillus coupés de rivière, là où foisonne une végétation herbeuse avec de vastes ouvertures entre le sol et les premières branches des taillis (par exemple les ourlets calcaricoles repérés au sein du boisement). Elle chasse aussi au sein des taillis plus ou moins dense. Cette chauve-souris montre un choix très sélectif quant à ses axes de transit ou ses places d'accrochage. Elle utilise préférentiellement des alignements arborés, des haies ou de longs murs pour se connecter aux milieux de chasse et les mêmes axes de déplacement sont utilisés chaque nuit; Tous ces déplacements se font près du sol à moins de 2 m de hauteur.

Mobilité-Migration : Espèce non migratrice. Habituellement le territoire annuel s'étend sur un rayon d'une dizaine de kilomètres, rarement une vingtaine. Il est très lucifuge.

### → Murin de Bechstein :

Territoire de chasse : Le Murin de Bechstein, espèce sylvicole, chasse au sein des bois de feuillus mais aussi au niveau des bois mixtes et des lisières. Il apprécie tout particulièrement les éclaircies de vieilles futaies, comme les chênaies, les peuplements denses de hêtres avec régénération naturelle (actuellement en œuvre au sein du domaine suite à la diminution importante de la pression exercée par les grands mammifères) et les zones aux strates diversifiées bien structurées sous les canopées. Il fréquente moins les forêts mixtes à dominance de résineux, les forêts cathédrales sans sous-étage et l'enrésinement monospécifique. Il chasse majoritairement entre 1 et 5 m de hauteur par la technique du glanage. En Allemagne, dans les hêtraies ou chênaies avec beaucoup de vieux arbres les plus fortes densités sont notées : 20 individus pour 100 ha. L'espace vitale d'une vingtaine de femelles correspond à une superficie d'environ 250 ha. Les terrains de chasse d'une colonie de mise-bas sont généralement

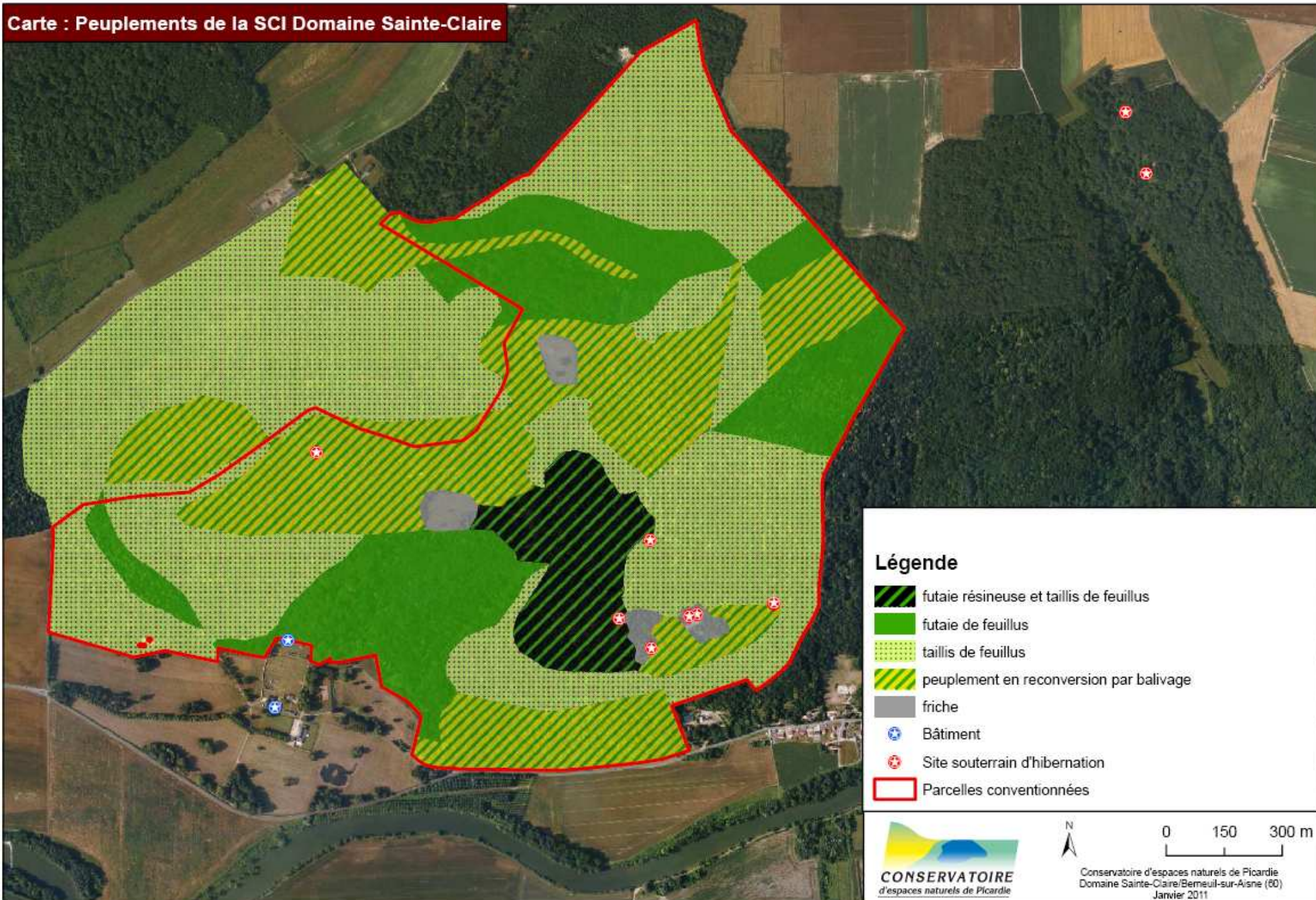


dans un rayon de 1 km rarement jusqu'à 2,5 km (les mâles chassent plus près de leur gîte que les femelles).

Mobilité-Migration : C'est une espèce considérée comme très sédentaire. Les gîtes d'été et d'hiver ne sont qu'à quelques kilomètres les uns des autres (distance maximale constatée de 48-73 km en Allemagne).

**Le domaine forestier Sainte-Claire, de par sa dominance de peuplements feuillus, apparaît donc comme un territoire de chasse et un territoire vital essentiel pour le maintien à long terme des populations de Petit Rhinolophe et de Murin de Bechstein.**

Carte : Peuplements de la SCI Domaine Sainte-Claire



## Synthèse des observations de faune et de flore

Pour la **faune**, aucune espèce remarquable (hors Chiroptères) n'a pour l'instant pu être mise en évidence.

Notons néanmoins la présence du Crapaud commun et de la Couleuvre à collier, espèces courantes mais protégées au niveau national, qui utilisent le boisement pour hiverner (sous des souches, dans des galeries...). En période estival et pour la reproduction, ces espèces utilisent certainement les étendues humides (étang...) du domaine ou d'une manière plus générale la vallée de l'Aisne.

Le Lézard vivipare, aussi protégé national, fréquente assidûment les secteurs ouverts au sein du boisement. Il est fort possible que des espèces remarquables pour la Picardie de reptiles fréquentent les secteurs ouverts (et les secteurs avec des pelouses/ourlets) au sein du boisement du domaine à savoir : la Vipère péliade, le Lézard des souches, le Lézard des murailles mais aussi la Coronelle lisse. Des prospections futures chercheront à les mettre en évidence.

## Habitats

Il existe sous le couvert arboré, une végétation herbacée à dominante calcaricole. La faible épaisseur de sol et le couvert arboré clairsemé par endroit permettent l'expression de cette végétation qui peut héberger de nombreuses plantes rares et menacées (et faune associée).

Cette végétation est à associer à l'habitat d'intérêt communautaire "6210 – pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire".

Code Natura 2000	Statut de conservation en Picardie	Responsabilité régionale dans la conservation des habitats au niveau national	Tendance régionale	Enjeu de conservation
6210 – Faciès d'embuissonnement	Défavorable inadéquat	Très forte (de niveau européen)	Végétation en régression : effectifs, localités ou surfaces en régression lente	Important

Issu de "Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces végétales de la Directive Habitat/Flore/Faune dans la région Picardie (CBNBI-juin 2009)"

Les boisements n'ont pas été spécifiquement étudiés mais il se pourrait notamment par la bonne représentation de Chêne et de Hêtre dans les futaies que ces dernières appartiennent à des habitats désignés par la directive européenne Habitats, Faune, Flore.

Pour la flore, il n'a pas été réalisé d'inventaire exhaustif sur le domaine. Les prospections se sont limitées dans un premier temps à cartographier les espèces patrimoniales en accentuant le travail sur les espèces protégées.

Pour la **flore**, les observations sont les suivantes :

Nom scientifique	Nom commun	Rareté régionale	Menace régionale	Protection régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Etat des populations (observations mai 2010)
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	AR	NT		X	3 pieds
<b><i>Cynoglossum germanicum</i></b>	<b>Cynoglosse d'Allemagne</b>	<b>R</b>	<b>NT</b>	<b>oui</b>		<b>&gt; 565 pieds</b>
<i>Epipactis atrorubens</i>	Épipactis brun rouge	AR	NT		X	22 pieds
<i>Iberis amara</i>	Ibérider amer	AR	NT		X	10 pieds
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	PC	NT		X	1 pied
<i>Polygala amarella</i>	Polygala d'Autriche	R	VU		X	150 pieds
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau-de-Salomon odorant	R	NT		X	> 30 pieds

R = Rare, AR = Assez rare, PC = Peu Commun

Vu = Vulnérable, NT = Quasi-menacé

Toutes les espèces patrimoniales observées sont liées à la présence de la roche mère calcaire. La Céphalanthère à grandes fleurs, le Cynoglosse d'Allemagne, le Sceau-de-Salomon odorant sont typiquement des espèces se retrouvant en contexte de lisière, clairière et boisements clairs calcaricoles. Les autres espèces patrimoniales sont des espèces de pelouses calcaires liées donc au milieu plus ouvert. Ces espèces sont donc menacées par l'évolution naturelle du milieu à savoir : la densification du tapis herbacé suivi de l'embroussaillage et à terme d'une forêt de hêtre/chêne.

Une population assez importante de Cynoglosse d'Allemagne, espèce protégée en Picardie, a été découverte. Cette espèce nécessite pour son développement des bois à humus riche, des coupes forestières généralement sur sols calcaires.

Une très belle population de Polygala d'Autriche a aussi été mise en évidence. Cette espèce thermophile est de moins en moins observée en Picardie et nécessite pour se maintenir des pelouses et rocaillages calcaires (aussi bords des marais alcalins). Son observation est à lier aux sols écorchés à végétation rase devant l'entrée de la cavité principale.

La localisation et la liste exhaustive des observations de faune et de flore sont présentées en annexe 4 et 5.

# Synthèse patrimoniale

## Synthèse patrimoniale

En résumé, le domaine Saint-Claire abrite

- jusqu'à **9 espèces de chauves-souris, toutes protégées par la loi au niveau national**

- parmi elles, 5 sont inscrites à l'annexe II de la Directive européenne dite "Habitats, Faune, Flore", sur les 6 encore présentes en Picardie

- **deux autres espèces faunistiques protégées par la loi au niveau national**

- **une espèce floristique protégée par la loi en Picardie**

- des peuplements forestiers très majoritairement favorables aux chauves-souris

Le total de 211 individus en hibernation dans la cavité C en fait la **huitième cavité la plus peuplée en chauves-souris de Picardie**, parmi les cavités actuellement connues.

C'est également **le troisième plus gros site d'hibernation pour le Petit Rhinolophe en Picardie** après les cavités de Béhéricourt (également conventionnée avec 365 individus) et de Thiescourt (208 individus).

## Place du site dans le réseau

Le domaine forestier qui héberge les cavités d'hibernation apparaît essentiel pour le maintien à long terme des populations de petits Rhinolophes présentes.

Le site (cf. carte) se situe au centre du cœur de population de petit Rhinolophe. L'attractivité forte de la cavité est liée d'une part à son positionnement au centre du cœur de population mais aussi est surtout au domaine boisé alentour offrant une source abondante de proies au Petit Rhinolophe en sortie d'hivernage et sa tranquillité.

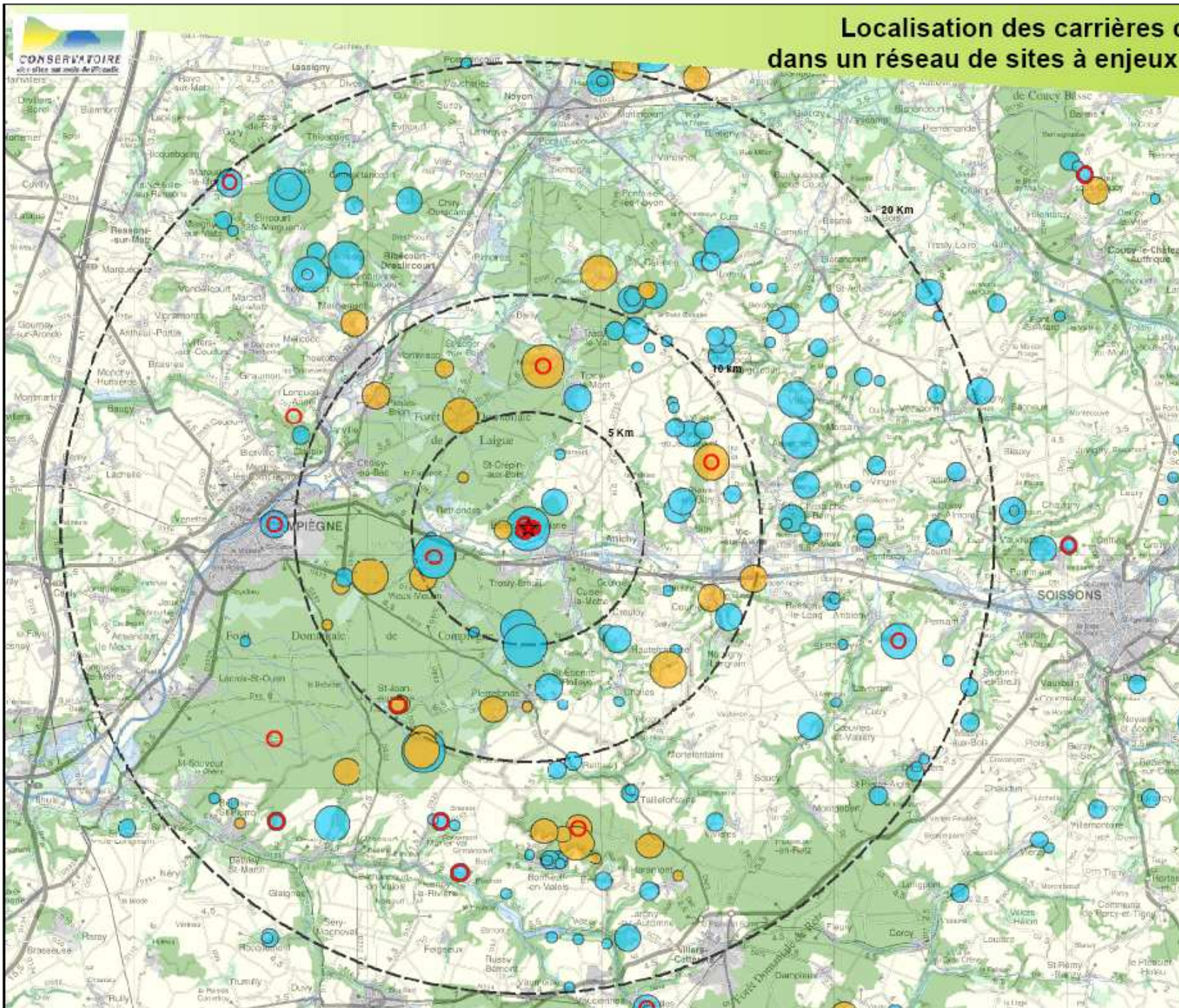
**19 colonies de reproduction de cette espèce sont connues dans un rayon de 10 km.** D'après les effectifs observés, ce sont donc au moins 989 petits Rhinolophes qui chassent potentiellement (cf éléments bibliographiques) au sein du domaine boisé.

Ces effectifs représentent environ **12 à 15% de la population picarde**, estimée entre 6000 et 8000 individus.

La synthèse patrimoniale met ainsi en évidence le rôle clé du domaine de Sainte-Claire dans la préservation des chauves-souris en Picardie, et plus particulièrement du petit Rhinolophe, à la fois pour les colonies d'hibernation mais aussi en tant que terrain de chasse.

# Localisation des carrières du Domaine Sainte Claire dans un réseau de sites à enjeux pour le Petit Rhinolophe

Novembre 2010



★ Carrière Grissette  
BERNEUIL SUR AISNE (60)

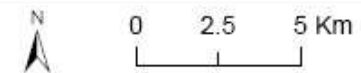
○ Site à enjeux pour  
les chauves souris  
déjà préservé\*

Effectifs maximaux observés  
Petit Rhinolophe

Hivernage	Parturition
● 1 - 5	● 1 - 5
● 6 - 20	● 6 - 20
● 21 - 50	● 21 - 50
● 51 - 100	● 51 - 100
● > 100	● > 100

Effectifs maximaux observés  
entre 1995 et 2009

\* : Un site est considéré comme préservé si il bénéficie d'aménagement spécifique à la préservation des chiroptères (grilles, chiroptères...) ou dont le propriétaire s'est engagé à éviter toutes pratiques pouvant nuire à l'intérêt écologique du site pour les chiroptères.



## Mesures de protection en faveur des biotopes

La synthèse patrimoniale a mis en évidence l'importance du domaine Saint-Claire pour la préservation des chauves-souris et d'espèces floristiques. Les biotopes considérés seront donc

- le biotope souterrain, constitué des cavités souterraines (entrées, sol, parois et plafonds)
- le biotope aérien (boisement, pelouses et pièces d'eau)

Afin de préserver ces biotopes, il est proposé les articles suivants

### Article 1

Afin de garantir des biotopes nécessaires à l'hibernation, au repos, à la nutrition et la survie des chauves-souris, il est établi un secteur de protection de biotope sur les anciennes carrières souterraines et le domaine boisé correspondant sur la commune de Berneuil-sur-Aisne, soit la parcelle cadastrée comme suit :

commune : Berneuil-sur-Aisne

section F, parcelle n°3

lieu-dit : Sainte-Claire

contenance : 140ha 88a

leur délimitation sur carte IGN et parcellaire figure en annexe

### Article 2

Afin de prévenir l'altération de l'écosystème souterrain et des biotopes qui le composent par la modification de l'atmosphère interne des cavités et la perturbation de la faune endogée, la pénétration de personnes dans les parties souterraines est interdite. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes chargées du suivi des populations de chiroptères ou de la surveillance et de l'entretien du site.

### Article 3

La circulation des véhicules à moteur est limitée sur le biotope aux déplacements liés aux besoins personnels des propriétaires, à la surveillance et l'entretien courants (gestion forestière : coupes et travaux, chasse) et aux suivis des populations de chiroptères.

### Article 4

Afin de prévenir la destruction ou la modification des parties aériennes du biotope, il est interdit de réaliser les travaux ou implantations nouvelles susceptibles de modifier, d'altérer ou de détruire l'état ou l'aspect du biotope. Cette disposition ne concerne pas les opérations de gestion forestière conformes au Code Forestier.

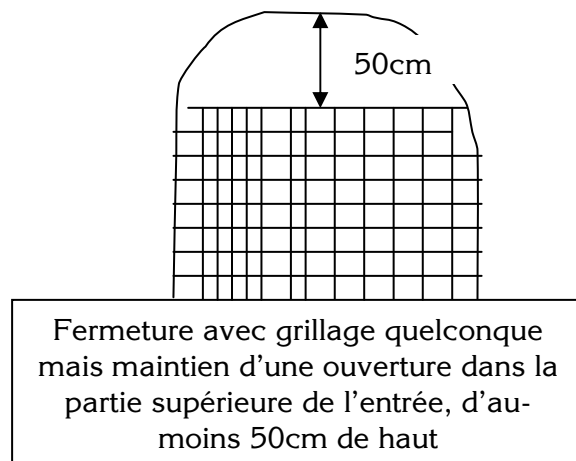
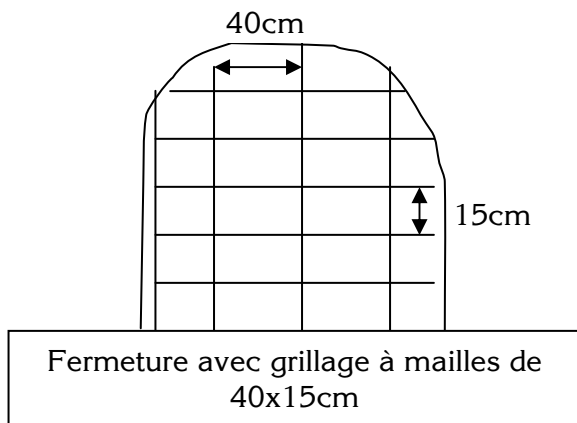
### Article 5

Afin de maintenir les peuplements forestiers favorables aux déplacements et au nourrissage des chauves-souris et de limiter l'implantation de peuplements défavorables, il est interdit de planter des résineux sur une surface de plus de deux hectares d'un seul tenant. La surface totale des peuplements résineux ne doit également pas représenter plus de 30% de la surface totale du boisement. Cette disposition ne concerne pas la régénération des peuplements existants.

## Article 6

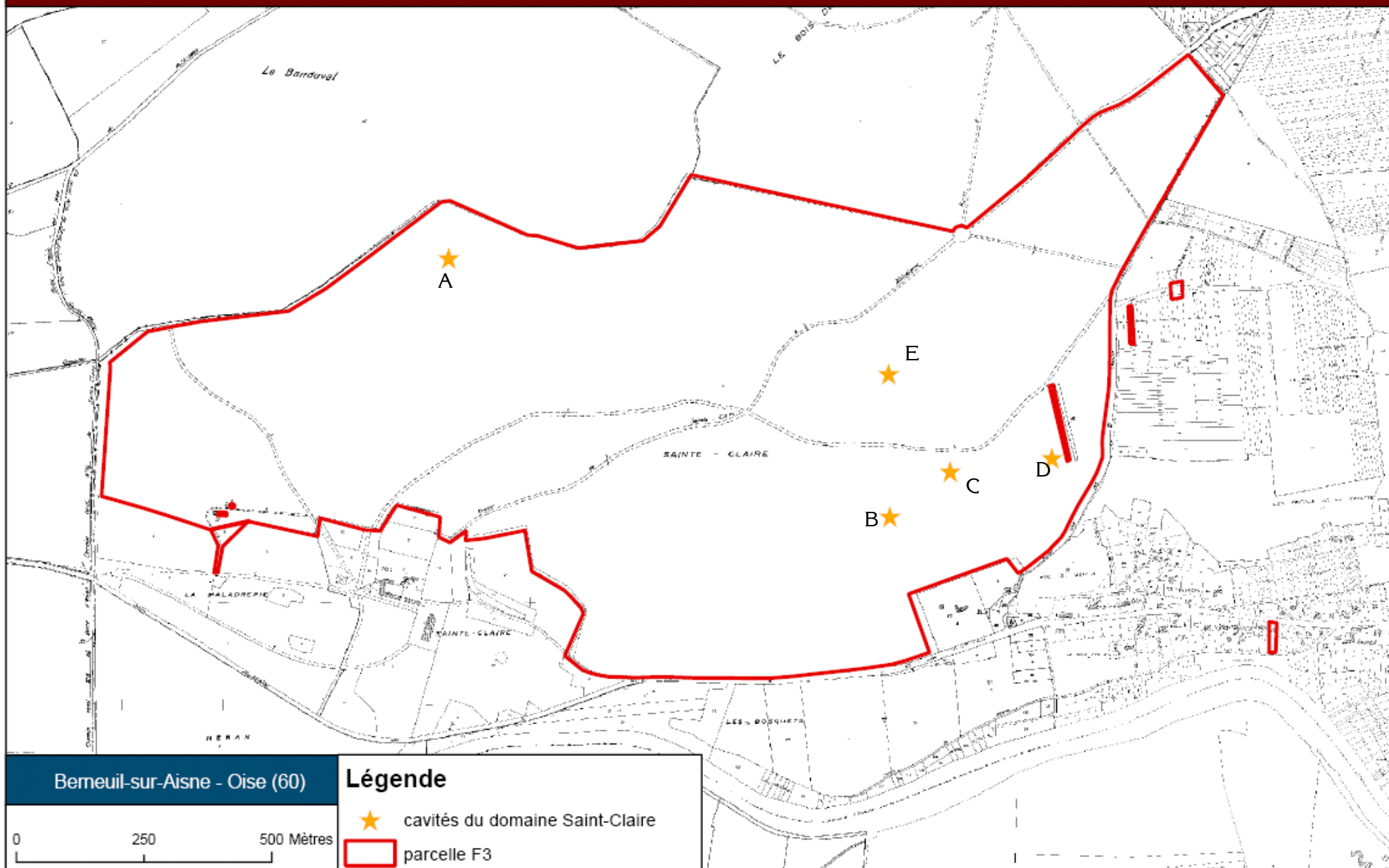
Afin de prévenir la destruction ou la modification des parties souterraines du biotope, il est interdit :

- d'ouvrir et de créer de nouvelles entrées ou de porter atteinte au sol et aux parois des cavités
- d'obstruer, de fermer ou de combler les entrées actuelles. La pose d'un grillage spécifique est cependant tolérée à condition
  - que les mailles soient de dimensions minimales 40cm de long x 15cm de large
  - ou que la partie supérieure de l'entrée soit laissée libre de grillage, sur une hauteur minimale de 50cm sur toute la largeur de l'entrée
- d'amener ou d'allumer du feu et d'utiliser des explosifs
- d'abandonner ou de déposer des déchets de quelque nature et de quelque forme que ce soit
- de mener une activité d'exploitation de carrière et de mine





## Localisation des entrées des cavités du domaine Sainte-Claire au sein de la parcelle F3



Bemeuil-sur-Aisne - Oise (60)

### Légende

- ★ cavités du domaine Saint-Claire
- ▭ parcelle F3

0 250 500 Mètres

## Bibliographie

**ARTHUR L., LEMAIRE. M.**, 2000. *-Les chauves-souris, maîtresses de la nuit.* Delachaux et Niestlé, Lausanne, 268 p.

**ARTHUR L., LEMAIRE. M.**, 2009. *-Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.* Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

**DIETZ C., VON HELVERSEN O. and NILL D.**, 2009. *-L'encyclopédie des Chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord.* Delachaux et Niestlé, Paris. 399 p.

**GODINEAU F.**, 2007. *-Plan de restauration des Chiroptères 2008-2012 en France Métropolitaine.* SFPEM. Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. 66 p.

Des éléments sont également inspirés du Plan d'actions 2008-2010 Conservatoire-Office National des Forêts en faveur des chauves-souris.

# Annexes

## 1. Convention de partenariat pour la préservation du domaine Sainte-Claire

### CONVENTION DE PARTENARIAT

Contrat d'engagements mutuels pour la mise en œuvre du plan d'actions en faveur des Chauves-souris de Picardie et pour la préservation du patrimoine naturel

---

Entre les soussignés :

M. et M<sup>me</sup> LEPEZ, propriétaires des lieux, dont l'adresse est Domaine de Sainte-Claire 60 350 Berneuil-sur-Aisne, « ci-après désigné les propriétaires »,

Et,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, dont le siège est situé 1 place Gingko, village Oasis, 80044 Amiens, agissant dans le cadre d'un programme d'action soutenu financièrement par la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie, le Conseil Régional de Picardie et l'Union Européenne, représentée par son président, Monsieur Christophe LEPINE,

En vertu d'une date de son Conseil d'Administration du 10 juin 2010, Désigné ci-après par l'appellation « le Conservatoire »

Il a été convenu ce qui suit :

## II EST CONVENU CE QUI SUIT

### Préambule

Ayant constaté la présence d'espèces de la faune et de la flore remarquables et protégés par la loi sur ces terrains, notamment plusieurs espèces de chauve-souris, dont le Petit Rhinolophe, et au moins une espèce de plante, le Cynoglosse d'Allemagne, le Conservatoire et les propriétaires du Domaine Sainte Claire souhaitent conjuguer leurs moyens et leurs efforts afin de permettre la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel.

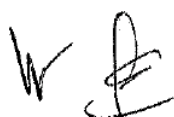
Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est un organisme spécialisé dans la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles remarquables en région Picardie.

Depuis 1989, il œuvre à la création d'un réseau d'espaces naturels gérés et valorisés, en relation étroite avec ses adhérents, l'ensemble des acteurs locaux et les associations de protection de la nature.

Ses missions s'inscrivant dans les politiques publiques, il bénéficie du soutien des collectivités, du Conseil Régional de Picardie, de l'Etat et de l'Union Européenne. Parfois, il obtient également l'aide de fondations œuvrant pour la protection de la nature.

Dans le Département de l'Oise, le Conservatoire intervient sur une cinquantaine de sites regroupant différents types de milieux (*landes, pelouses, marais, étangs, prairies humides, tourbières, sites à chauve-souris...*) et totalisant environ 1000 ha d'espaces naturels sensibles.

Il est partenaire de l'Office National des Forêts, qui recherche également à préserver les peuplements de chauves-souris en Forêt domaniale.



Le site du Domaine de Sainte Claire est proposé pour être intégré au futur réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne dite « Oiseaux ». L'Office National des Forêts a été désigné opérateur local par l'Etat pour la réalisation du document d'objectifs du site correspondant. Il a la charge de réaliser le diagnostic des sites et de proposer les cahiers des charges des mesures qui seront financées par l'Etat et l'Union Européenne au bénéfice de tiers.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet le développement de tout type d'actions ou de mesure permettant d'assurer la préservation du patrimoine naturel présent, et en particulier des chauves-souris.

### **Article 2 : Propriété concernée**

Les parcelles, propriétés de M.et Mme LEPEZ, concernées par la présente convention sont cadastrée comme suit :

Commune	Section	Lieux-dit	Parcelle	Superficie
Berneuil-sur-Aisne	F	Domaine de Sainte-Claire	3	140 ha 88 a 49 ca
Berneuil-sur-Aisne	F	Domaine de Sainte-Claire	10	10 a 75ca
Saint-Crépin aux Bois	OE	Domaine de Sainte-Claire	30	

### **Article 3 : Engagements des signataires**

Les signataires de la présente convention s'engagent à développer des actions communes et complémentaires pour la préservation du patrimoine naturel présent dans le respect des activités de chasse et de production forestière en cours actuellement.

Plus précisément :

- les propriétaires s'engage :
  - à suivre, en fonction de ses moyens d'intervention, les recommandations de gestion émises par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie,
  - à éviter toute pratique pouvant nuire à la présence des chauves-souris fréquentant les cavités ou les bâtiments du Domaine de Sainte-Claire. Les modifications des abords ou le comblement des entrées de cavités, le dépôt de déchets en cavités, les visites hivernales sont ainsi à éviter,
  - à demander la prise d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie, à partir des éléments fournis par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
  - à assurer la surveillance du site,



- à prévenir le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, en cas de nouveau projet étant susceptible de modifier l'état de conservation des chauves-souris.
- le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie s'engage, dans les limites des subventions accordées spécifiquement par les partenaires financiers, notamment soutenant les actions en faveur des chauves-souris:
  - à fournir un état de la situation des populations de chauves-souris fréquentant les cavités, complété annuellement par un comptage annuel établi après une visite de terrain réalisée avec l'accord des propriétaires,
  - à fournir tout éléments permettant aux propriétaires de faire une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
  - à étudier, avec les propriétaires la réalisation pratique de toute mesure permettant la préservation du patrimoine naturel présent,
  - à suivre éventuellement les travaux réalisés pour la préservation du patrimoine naturel.

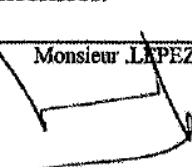

Le Conservatoire engage sa responsabilité civile lors des visites d'étude et de suivi des populations de chauves-souris, de la mise en place des aménagements et des travaux d'entretien éventuels. Il s'engage à souscrire une assurance afin de couvrir les risques liés à ces activités.

#### Article 4 : Durée de la convention

La présente convention revêt un caractère novateur et expérimental. Elle est conclue pour une durée de dix années à partir de la date de signature des différentes parties en présence.

#### Article 5 : Clause de résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune des parties, moyennant un préavis de six mois avant la date d'échéance, dûment argumenté et envoyé en recommandé aux parties concernées.

<p>Monsieur LEPEZ,</p>  <p>Fait en deux exemplaires à Berneuil le 20/07/10</p>	<p>Madame LEPEZ</p>  <p>Fait en deux exemplaires à Berneuil le 20/07/10</p>
---	---

<p>Pour le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie Monsieur le Président ou son représentant,</p> <p>Fait en deux exemplaires à Amiens le 5/08/2010.</p>
---

**Le Président,**

**Christophe LEPINE**

## 2. Rappels sur l'écologie des chauves-souris

### **Exigences communes**

Il s'agit, dans ce paragraphe, de présenter les traits écologiques communs des Chiroptères, ces derniers permettant d'appréhender les exigences nécessaires au maintien des populations de ces mammifères.

Les chauves-souris européennes fréquentent divers milieux au cours d'une année. Quatre entités sont nécessaires au maintien de ces espèces :

- le gîte de mise-bas
- le gîte d'hibernation
- les milieux de chasse et route de vol
- le site de swarming pour une partie des espèces (qui peut correspondre à un site d'hibernation)

#### ➤ Le gîte de mise-bas

Les femelles se rassemblent pour mettre bas leur unique jeune principalement entre mi-juin et mi-juillet. Elles recherchent des endroits chauds (généralement des sites épigés : combles, grenier...) pour permettre un développement rapide des jeunes et maintenir leur température interne (proche de 40°C) car ceux-ci à la naissance ne sont pas capables de se thermoréguler. Le taux de natalité est généralement compris entre 30 et 70% dans une colonie de reproduction. Le taux de survie annuel des jeunes (première année) est faible avec 30 à 40% de survie (GODINEAU, 2007). Ces paramètres conduisent à un taux d'accroissement des populations généralement faible, à une grande sensibilité à des facteurs de dégradation et à un lent rétablissement des populations.

#### ➤ Le gîte d'hibernation

Les sites choisis pour l'hibernation reflètent les besoins spécifiques des chauves-souris. Ils doivent être très humides pour éviter le dessèchement des membranes alaires (plus de 80% d'humidité), bas en température pour correspondre à celle optimale pour l'animal en léthargie (habituellement entre 0°C et 10°C), mais aussi paisibles, car chaque réveil dû à un dérangement entraîne une surconsommation des réserves hivernales. Elles recherchent aussi une obscurité totale ou quasi-totale. Les gîtes d'hibernation les plus courants sont des grottes, d'anciennes carrières souterraines ou des blockhaus. Elles entrent généralement en hibernation à partir de novembre et quittent leur site dès la fin mars pour certaines, d'autres attendent mai. Leur sommeil n'est toutefois pas continu. Elles se réveillent parfois pour changer de place à l'intérieur d'un même gîte ou pour déménager si les conditions climatiques les y obligent.

#### ➤ Les milieux de chasse et route de vol

Les chauves-souris européennes sont strictement insectivores. L'activité des insectes volants est limitée par la température (6 à 9°C minimum). Des températures faibles incitent les Chiroptères à chasser dans des milieux fermés (boisements), plus chauds la nuit que les milieux ouverts (prairies et pâtures). La pluie peut également inciter les Chiroptères à chasser en milieu forestier (GODINEAU, 2007). Les différentes espèces de Chiroptères privilégient les milieux variés. Certains milieux semblent néanmoins

défavorables à toute activité quelque soit l'espèce. Ainsi, les zones boisées en monoculture sont évitées, de même que les zones de cultures céréalières. Malgré cela, quelques études ont confirmé la présence de Chiroptères en chasse au-dessus de champs (GODINEAU, 2007).

Des Chiroptères chassent en milieu ouvert, comme peuvent le faire ponctuellement le Grand Murin et le Vespertilion à oreilles échancrées. Mais la plupart du temps, elles exploitent davantage les pâtures qui présentent une structure irrégulière, favorisant l'abondance et la diversité des proies.

Les jeunes chauves-souris ont des capacités de vol et d'écholocation limitées et restent généralement près du gîte (dans un rayon d'un kilomètre). Ainsi, la qualité des terrains de chasse autour des gîtes favorise le succès de la reproduction et donc la survie d'une colonie (GODINEAU, 2007).

#### ➤ Le site de swarming

Le swarming ou essaimage en français est un comportement automnal des chauves-souris consistant à se regrouper la nuit sur certains sites (carrières souterraines, grottes, bâtiments ou parois rocheuses). Ces regroupements peuvent atteindre plusieurs centaines voire quelques milliers d'individus par nuit. Il s'agit d'un comportement permettant la reproduction et surtout le brassage génétique. D'après des chiroptérologues anglais, les animaux peuvent parcourir des distances très importantes pour rejoindre ces sites (au moins 50 km voire plus) et plusieurs centaines de milliers d'animaux peuvent se regrouper au cours d'une saison sur ces sites. Le marquage a permis de montrer que les animaux ne viennent parfois qu'une nuit et chaque nuit d'autres les remplacent. Toutes les espèces ne sont pas concernées, il s'agit surtout des *Myotis*, notamment *Myotis daubentonii*, *Myotis nattereri*, *Myotis myotis*, *Myotis mystacinus*, dans une moindre mesure *Myotis emarginatus*, *Myotis bechsteini*, *Myotis dasycneme* (Vespertilion des marais) et *Rhinolophus ferrumequinum* (Grand Rhinolophe - à confirmer pour ce dernier) (COHEZ V., comm pers). Les sites de swarming sont aussi importants à protéger que les sites de mise-bas ou d'hibernation.

## Exigences spécifiques

Les types de gîtes utilisées par les espèces recensées (y compris celles non déterminées issues de complexe d'espèces) sont dressés dans le tableau suivant :

	Gîtes de mise-bas						Gîtes d'hibernation					
	Combles	Autres gîtes dans les bâtiments	Ponts	Arbres	Falaises	Gîtes souterrains	Combles	Ponts	Arbres	Autres gîtes épigés	Falaises	Gîtes souterrains
Petit Rhinolophe	X	X	(X)			X		X		X		X
Grand Rhinolophe	X					X	(X)	(X)		X		X
Murin de Natterer	X	X	X	X		X		X	?	X		X
Murin de Bechstein		(X)		X				X	X			X
Murin à moustaches	X	X		X	(X)			X	X	X		X
Murin de Daubenton	X	X	X	X		X		X	?		X	X
Vespertilion à oreilles échanrées	X	X				X						X
Grand Murin	X		X				X	(X)	X			X
Murin d'Alcathoe		(X)		X					X			X
Murin de Brandt	X	X		X					(X)			X
Noctule commune		X		X					X	X		X
Pipistrelle commune	X	X	X	X	?		X			X	?	X
Pipistrelle de Nathusius		(X)		X					X	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	X	X		X	?				X	X	?	X
Sérotine commune	X	X	(X)	(X)			X		X	X		X

Source : GODINEAU F., 2007

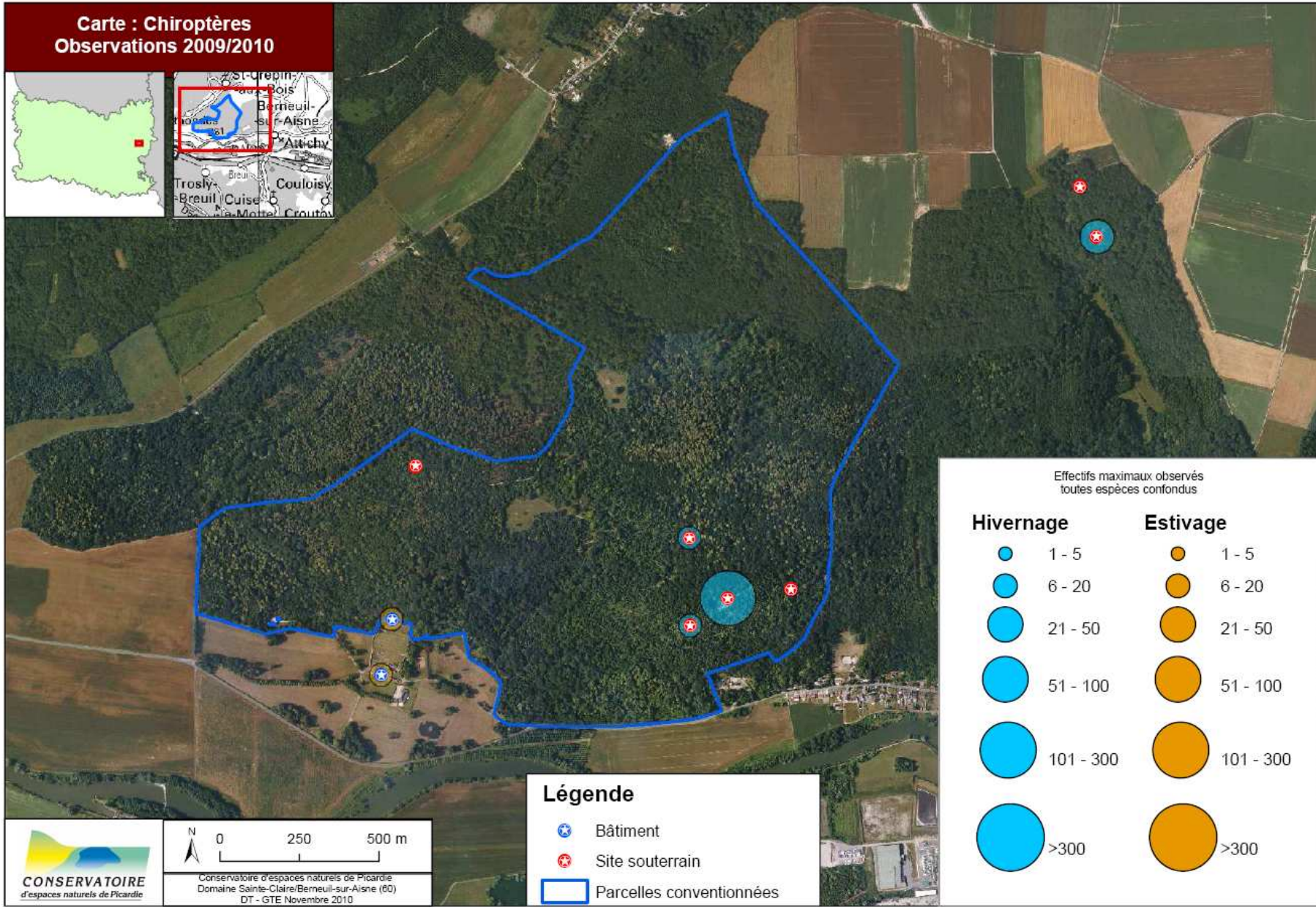


Les milieux de chasse utilisés par les espèces picardes sont dressés dans le tableau suivant :

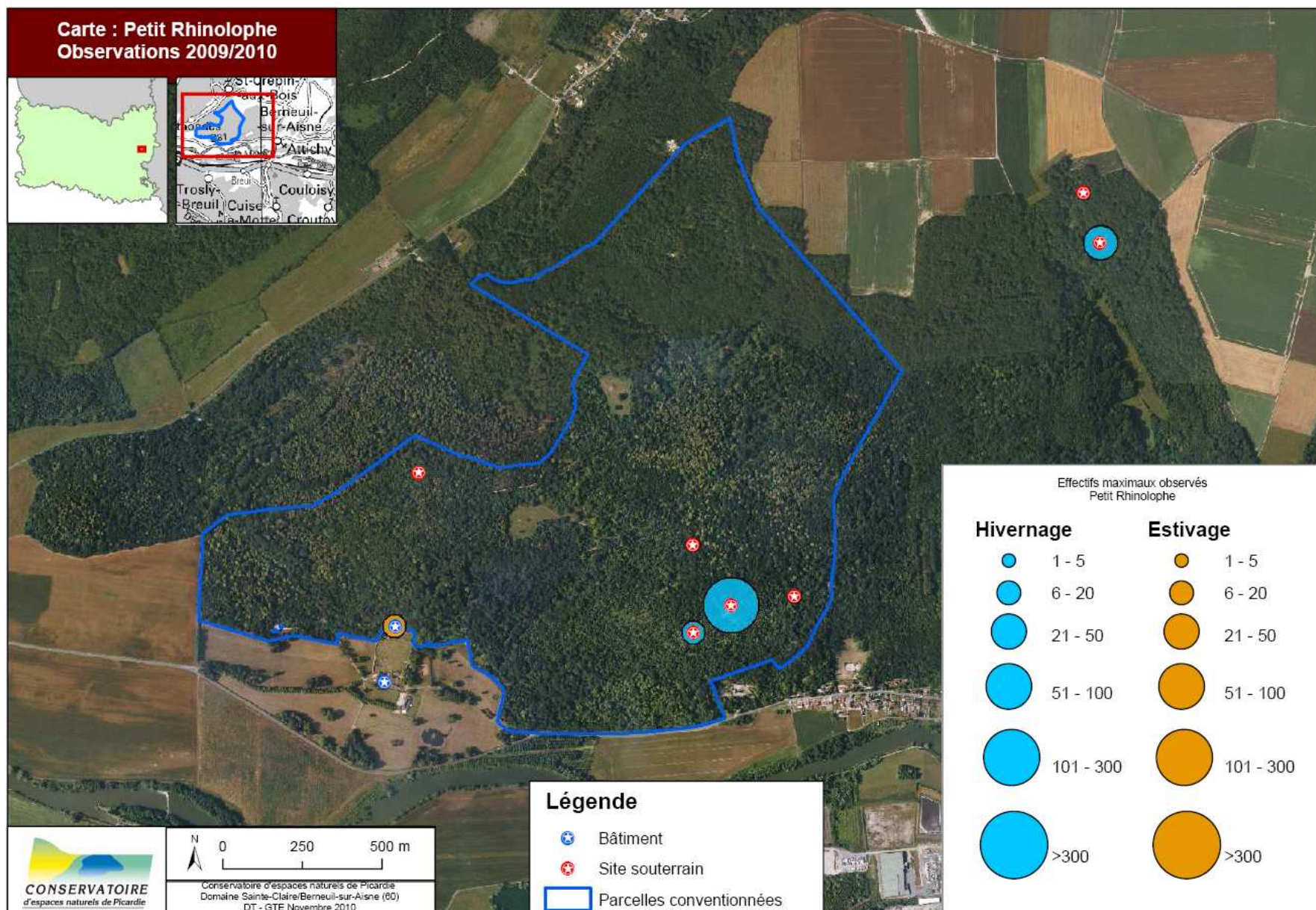
	Bois de feuillus	Bois de résineux	Bois mixtes	Lisières	Haies	Zones humides, plans d'eau, rivières boisées	Zones humides, plans d'eau, rivières non	Etendues d'eau	Prairies rases	Prairies hautes, friches herbacées	Parcs et jardins	Vergers hautes tiges	Milieux urbains	Lampadaires	Falaises et aplombs rocheux
Petit Rhinolophe	X			X	X	X					X				
Grand Rhinolophe	X	X?		X	X				X		X	X			
Murin de Natterer	X			X	X	X			X						
Murin de Bechstein	X		X	X											
Murin à moustaches	X			X	X	X					X				
Murin de Daubenton	X			X	X	X		X							
Vespertilion à oreilles échancrées	X	X	X	X	X	X	X				X	X			
Grand Murin	X	X		X					X		X	X			
Murin d'Alcathoe	X					X									
Murin de Brandt	X		X			X									
Noctule commune	X								X		X		X	X	
Pipistrelle commune	X	X?		X	X	X	X		X			X	X	X	X
Pipistrelle de Nathusius	X	X	X	X		X	X				X				
Pipistrelle de Kuhl				X	X	X					X	X	X	X	X
Sérotine commune	X			X	X	X			X		X		X	X	

Source : GODINEAU F., 2007

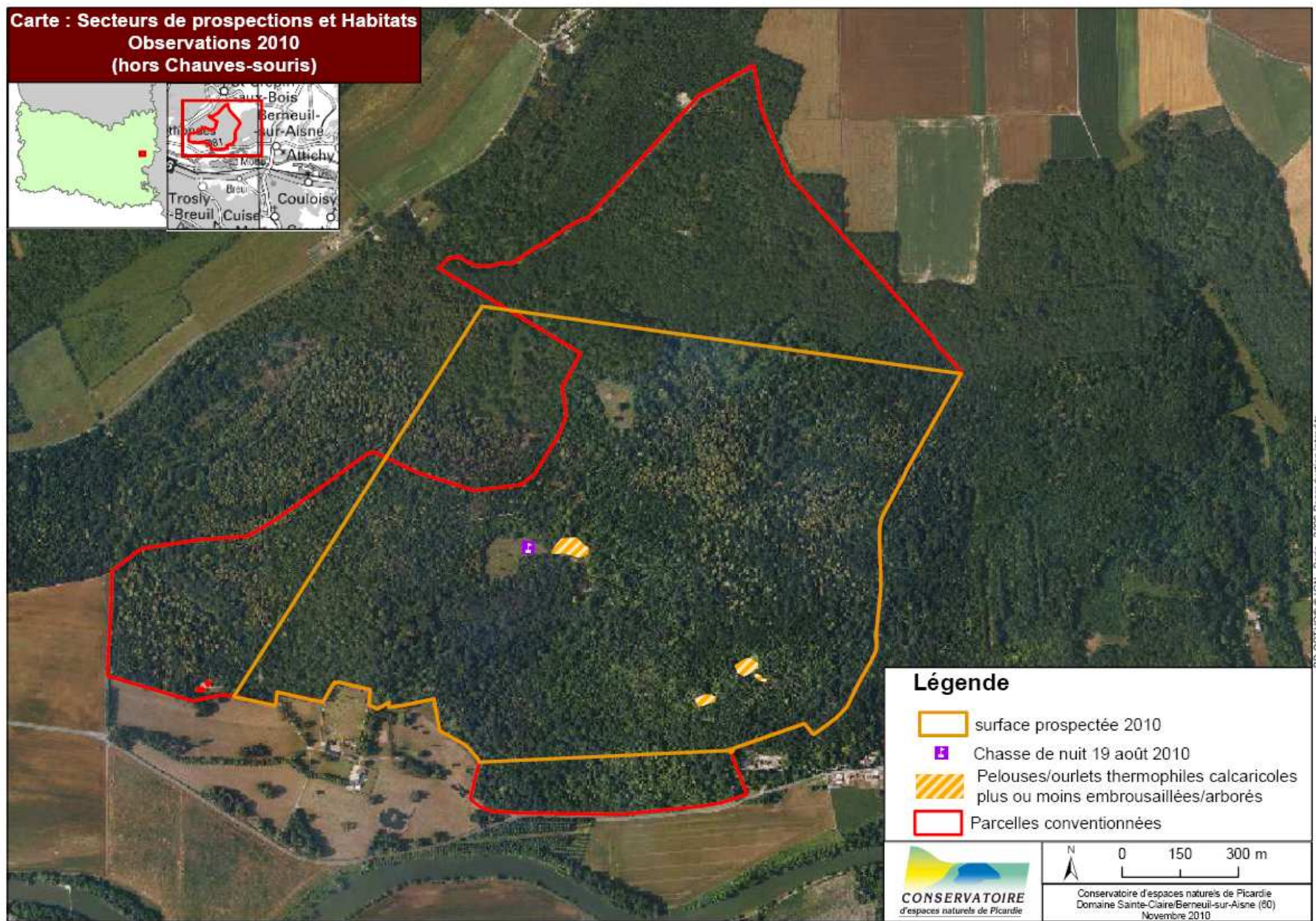
### 3. Répartition des observations de chauves-souris dans le domaine Sainte-Claire



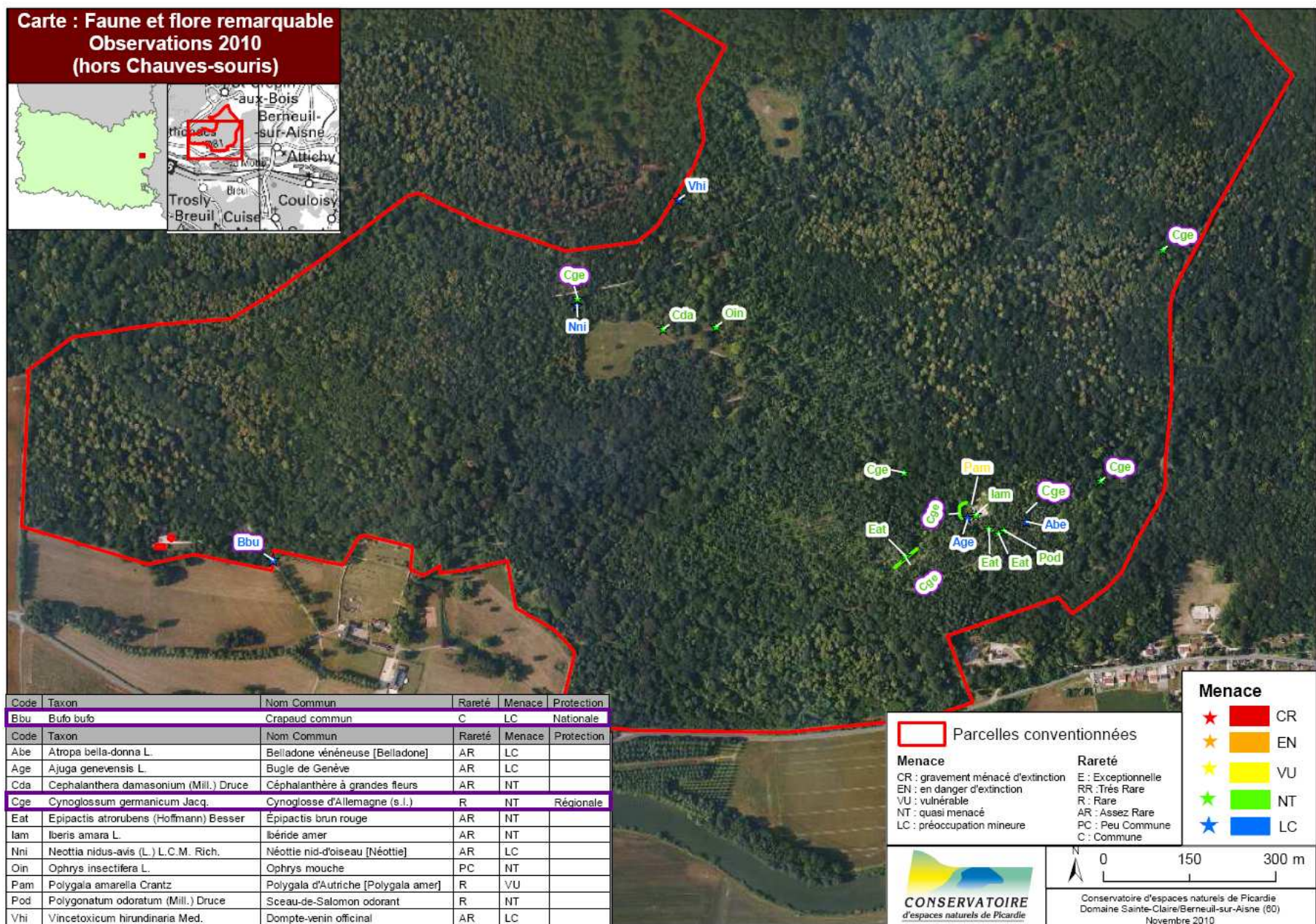
#### 4. Répartition des observations du petit Rhinolophe dans le domaine Sainte-Claire



## 5. Localisation des secteurs de prospection (hors chauves-souris)



## 6. Localisation de la faune et de la flore



## 7. Synthèse des observations de la flore et de la faune

Nom scientifique	Nom commun	Dernière année d'observation	Rareté régionale	Menace régionale	Protection régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Patrimoine Picardie
<i>Atropa bella-donna</i> L.	Belladone vénéneuse [Belladone]	2010	AR	LC		X	
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penné (s.l.)	2010	C	LC			
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	2010	C	LC			
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	2010	AC	LC			
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	2010	AR	NT	A2<>6;C(1)	X	oui
<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.	Cynoglosse d'Allemagne (s.l.)	2010	R	NT	R1		oui
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffmann) Besser	Épipactis brun rouge	2010	AR	NT	A2<>6;C(1)	X	oui
<i>Festuca lemanii</i> Bast.	Fétuque de Léman	2010	AC	LC			
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème nummulaire (s.l.)	2010	AC	LC			
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrépide en ombelle	2010	PC	LC			
<i>Iberis amara</i> L.	Ibéride amer	2010	AR	NT		X	oui
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	2010	C	LC			
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Néottie nid-d'oiseau [Néottie]	2010	AR	LC	A2<>6;C(1)	X	
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	2010	PC	NT	A2<>6;C(1)	X	oui
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	2010	AC?	H			
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygala d'Autriche [Polygala amer]	2010	R	VU		X	oui
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun (s.l.)	2010	AC	LC			
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce	Sceau-de-Salomon odorant	2010	R	NT		X	oui
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Ptéridion aigle [Fougère aigle]	2010	AC	LC			
<i>Verbascum lychnitis</i> L.	Molène lychnite	2010	PC	LC			
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Med.	Dompte-venin officinal	2010	AR	LC		X (si 10 UPV)	

Les espèces patrimoniales (d'après leurs statuts) sont signalées en gris foncé, les espèces plus communes mais présentant un certain intérêt apparaissent en gris clair

**Principaux observateurs** : D. TOP

**Rareté régionale** : E = Exceptionnel, RR = Très Rare, R = Rare, AR = Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC = Très Commun

**Protection régionale** : Rfl = espèce végétale protégée au niveau régional, Co = réglementation de la cueillette, A2<>6;C(1) = réglementation CITES

**Menace régionale** : CR = taxon gravement menacé d'extinction, EN = menacé d'extinction, VU = vulnérable, NE = non évalué, (Z)NT = quasi-menacé, LC = taxon de préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté

**Espèce déterminante à l'inventaire ZNIEFF** : UPV = Unité de Population Végétale

L'ensemble de ces éléments est tiré de l'ouvrage "Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts", TOUSSAINT et col., vers 3a, sept 2005

Synthèse des observations hivernales de Chiroptères (hiver 2009/2010 – été 2010)

Au lieu-dit "Domaine Sainte-Claire" – Berneuil-sur-Aisne (60)

Conservatoire d'espaces naturels des sites de Picardie – novembre 2010

Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Rareté régionale	Menace régionale	Dernière année d'observation	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF	Directive Habitats	Directive Oiseaux
Reptilia	Squamata	<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	C	LC	2010	oui		H4	
Reptilia	Squamata	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	C	LC	2010	oui		H4	
Amphibia	Anura	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	C	LC	2010	oui			
Aves	Strigiformes	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	TC	LC	2010	oui			
Insecta	Lepidoptera	<i>Agrotis ipsilon</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Aplocera plagiata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Autographa gamma</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Campaea margaritaria</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Camptogramma bilineata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Chiasmia clathrata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Cosmia trapezina</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Crocallis elinguaris</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Cyclophora linearis</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Ecliptopera silaceata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Epirrhoe alternata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Euclidia glyphica</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Eupithecia icterata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée			2010			H2	
Insecta	Lepidoptera	<i>Euthrix potatoria</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Gluphisia crenata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Habrosyne pyritoides</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Horisme tersata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Horisme vitalbata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Ligdia adustata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Lymantria dispar</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Lymantria monacha</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Miltochrista miniata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Mythimna albipuncta</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Mythimna pallens</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Noctua pronuba</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Perizoma alchemillata</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Plagodis dolabraria</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la Bugrane	TC	LC	2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Thaumetopoea processionea</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Thyatira batis</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Xestia baja</i>				2010				
Insecta	Lepidoptera	<i>Xestia c-nigrum</i>				2010				
Insecta	Orthoptera	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	C	LC	2010				
Insecta	Orthoptera	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	TC	LC	2010				
Insecta	Orthoptera	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	C	LC	2010				
Insecta	Orthoptera	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	AR	LC	2010		oui		
Insecta	Orthoptera	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	C	LC	2010				
Insecta	Coleoptera	<i>Calvia decemguttata</i>				2010				
Insecta	Coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>				2010				
Insecta	Coleoptera	<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique			2010				
Insecta	Hemiptera	<i>Elasmotherus interstinctus</i>				2010				
Insecta	Hemiptera	<i>Pentatoma rufipes</i>				2010				

Les espèces patrimoniales (d'après leurs statuts) sont signalées en gris foncé, les espèces plus communes ou ne se reproduisant pas sur le site (reproduction non prouvée) mais présentant un certain intérêt apparaissent en gris clair

**Principaux observateurs** : G. TESTUD, D. TOP, K. BAUDIN, P. DELCORPS

**Rareté régionale** : E = Exceptionnel, RR = Très Rare, R = Rare, AR = Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC = Très Commun

**Liste régionale** : CR = taxon gravement menacé de disparition, EN = menacé d'extinction, VU = vulnérable, NE = non évalué, (Z)NT = quasi-menacé, LC = taxon de préoccupation mineure

L'ensemble de ces éléments est issu des nouveaux statuts de menaces et de rareté du référentiel faune de Picardie - Picardie Nature - version du 23/11/2009 pour l'ensemble des espèces ayant un statut de menace sauf pour les Rhopalocères, statuts de menace issus de LEBRUN, 2008 (non validé CSRPN)

Synthèse des observations hivernales de Chiroptères (hiver 2009/2010 – été 2010)

Au lieu-dit "Domaine Sainte-Claire" – Berneuil-sur-Aisne (60)

Conservatoire d'espaces naturels des sites de Picardie – novembre 2010